

12 Janvier 1945

M. Nanner prend la parole :

A la suite des offres d'unification et de fusion présentées par la Délégation du M.N.C.R., la Délégation de la L.I.C.A. présente à la première réunion préliminaire du 27 Décembre 1944, a considéré que ces propositions dépassaient le mandat reçu de la Fédération et qu'il y avait lieu de les transmettre au Comité Central afin de considérer comment il était possible de pousser plus avant les pourparlers entrepris. Les Membres du Comité Central en ont été saisis et la Délégation présente a été chargée d'organiser une seconde réunion en vue de recueillir de plus amples détails et renseignements de manière à arriver à quelque chose de précis sur la manière dont le M.N.C.R. Des quantités de problèmes se posent d'ordre pratique, organisationnel et juridique.

Première question : Comment le M.N.C.R. envisage-t-il la fusion et sous quelle forme se ferait-elle ? Tout d'abord, se pose la question du nom.

Deuxièmement : Le M.N.C.R. est une organisation française, dans les limites nationales alors que la L.I.C.A. est une organisation internationale qui a des ramifications dans plusieurs pays du monde. Le nouvel organisme a-t-il un caractère international ou national ?

D'autre part, la L.I.C.A. est placée sous le régime de la constitution ordinaire. Elle a des sections, des fédérations. Il ne lui a pas été possible depuis la libération de réunir un Congrès, de telle sorte qu'aujourd'hui, il y a une sorte de Gouvernement provisoire constitué des anciens membres du Comité Central.

En ce qui concerne également la forme de l'Association, la L.I.C.A. demande comment le M.N.C.R. a opéré jusqu'ici et si ses vues sont les mêmes que celles de la L.I.C.A. Cette dernière, constituée sous le régime de la loi de 1901 avec toutes les obligations que cela comporte du point de vue légal, à savoir le régime des majorités, la question des Congrès a un caractère essentiellement légal et démocratique. La question de ressources se pose également. La L.I.C.A. avait avant-guerre un budget qui était souvent en difficulté et qui était basé surtout sur les cotisations de ses membres et les donations reçues de sympathisants. Depuis la libération, quelques sections se sont réveillées à Toulouse, Albi, Agen. Toutes les sections n'ont pas encore été reconstituées, les communications sont difficiles et la réorganisation est à faire ; les cadres restent toutefois, peu de pertes ayant été à déplorer dans l'organisation. Ainsi, au Comité Central, il n'y a pas d'absents, en dehors des traîtres (5 à 6 environ).

Il n'y a pas de modifications à apporter à la doctrine de la L.I.C.A. telle qu'elle avait été exprimée au cours de nombreux congrès, mais il est nécessaire de tenir compte des renseignements reçus à la lumière des événements.

M. Nammer répète encore qu'il n'y a pas de divergences de vue entre les deux organisations et qu'il faut voir sur quelles bases la fusion pourra être envisagée et réalisée, le Comité Central n'ayant pas encore été saisi officiellement de la question et ne devant se réunir que Lundi prochain 16 Janvier 1945.

Mme Jonvaux, Secrétaire Générale du M.N.C.R., prend ensuite la parole :

L'organisation a été créée dans la clandestinité, mais elle a entrepris depuis, de régulariser. Les statuts ont été déposés. Le Comité Directeur est à Paris sous la présidence du Professeur Vermeil. Dans toutes les villes où se sont créés des Mouvements, existent des sections qui ont chacune un Comité d'Honneur. Ces Fédérations dépendent du seul Comité Directeur de Paris. Nous n'avons pas encore constitué de sections dans Paris.

Sur la demande de M. Aranson, M. Nammer précise à nouveau que les dirigeants de la L.I.C.A. ne sont hostiles aucunement à la fusion et que la présente délégation a été chargée de pousser plus avant les pourparlers de manière à ce que le Comité Central puisse agir et décider en connaissance de cause, après que tous les renseignements nécessaires auront été recueillis. Ce sont MM. Lecache et Zérafa qui ont demandé à ce que les conversations soient poursuivies.

Mme Jonvaux, du M.N.C.R. dit alors qu'il est difficile de discuter plus avant de connaître officiellement la décision de principe du Comité Central de la L.I.C.A., à savoir qu'elle est d'accord sur le plan idéologique et de principe, sur la façon dont l'action doit être menée. Il sera possible alors de discuter des points particuliers.

Mr. Grunfeld dit alors que le principe de la fusion n'a été refusé par personne, pas plus par les membres du Comité Central que par la Délégation présente.

M. Feld appuie la remarque de Mme Jonvaux et rappelle dans quelles conditions a eu lieu la première rencontre : la Délégation de la L.I.C.A. avait été mandatée par la Fédération de la Seine. Le M.N.C.R. avait prévenu le geste de la L.I.C.A. en l'invitant à une entrevue puisque celle-ci avait eu l'intention de venir voir le M.N.C.R. pour proposer un plan d'action commune. La Délégation de la L.I.C.A. a reçu les propositions du M.N.C.R. et a précisé qu'elle n'était pas accréditée pour engager des pourparlers, mais que d'une manière générale le Comité Central ne serait pas en désaccord. La délégation de la L.I.C.A. devait voir ce



ce dernier individuellement ou en bloc pour répondre d'une façon précise à la proposition faite du M.N.C.R. sur la question de principe de la fusion, en vue de constituer un Comité d'Unification, composé de membres de la L.I.C.A. et du M.N.C.R. qui aurait discuté tous les points soulevés par M. Nammer.

Il est impossible, au M.N.C.R. dans la période actuelle, et dans l'ignorance où il est de la décision de principe officielle de la L.I.C.A. de répondre à des demandes de conditions de cette fusion qui ne devra pas être l'absorption d'une organisation par l'autre, mais l'apport de la contribution de chacune d'elles pour former un tout. Le M.N.C.R. ne peut donc se borner qu'à donner des renseignements sur la constitution de son organisation et les réponses en ont été faites, la question de savoir s'il faudra mener une ligne internationale ou nationale rentre dans le travail même de la commission d'unification qui envisagera la politique commune à mener de la nouvelle organisation. Tout cela est constitué par l'acceptation de la fusion par la L.I.C.A.

Monsieur Aranson :

Nous sommes prêts à donner à la L.I.C.A. les renseignements qu'elle demande sur notre conception de la fusion. Ainsi que nous l'avons déjà dit précédemment, nous envisageons une fusion totale des deux organisations, avec une seule direction et des fédérations de province ne dépendant que de la direction unique, une seule propagande, un seul journal de manière à ce qu'il ne puisse y avoir de fissures. Les avantages qui en découleront sont clairs et nets, les efforts coordonnés donnant de plus grands résultats auprès des sympathisants qui ne veulent servir la cause que d'une seule organisation. Nous repoussons inévitablement de part et d'autre, beaucoup de bonnes volontés en état séparé et serons plus forts en nous unissant.

La première question à résoudre sera celle du nom de l'organisation commune. L'activité de la L.I.C.A. s'est étendue de 1938 à 1939, celle du M.N.C.R., de 1941 à nos jours. Le titre de ce dernier a beaucoup de raisons d'être du fait de sa clandestinité et de la popularité dont il jouit ainsi. Le mot international paraît en contradiction avec notre adjectif "national" et cela peut soulever un débat idéologique. Notre Comité Directeur n'a jamais été saisi de cette question. A mon avis personnel, le M.N.C.R. ne serait évidemment pas hostile à des sections contre le racisme organisées dans tous les pays, mais cela ne veut pas dire que nous devions avoir dans le titre de notre Organisation le mot International. Ce serait un peu inopportun actuellement, alors que toutes les nations luttent pour leur liberté nationale et aucun organisme international ne subsiste.

M. Lévine de la L.I.C.A. dit alors que la L.I.C.A. a des sections très importantes en Egypte et en Uruguay qui continuent à fonctionner. Ces sections dépendent.....



de Paris et sont partie intégrante de la L.I.C.A. La proposition de fusion du M.N.C.F. est faite à la section française de la L.I.C.A.

Mme Jonvaux demande si la section française de la L.I.C.A. agit d'une façon nationale et si elle ne reçoit pas de directives de l'organisation internationale.

-Non, tout dépend de Paris.

Monsieur Aranson reprend la parole et dit que le M.N.C.F. est une organisation à base démocratique qui a des adhérents, des cotisations fixes. Il est parti au Congrès.

Selon nos statuts, le Comité central est élu par le congrès, pour un an, les mandats étant proportionnels au nombre des adhérents. En ce qui concerne la question des finances, le M.N.C.F., pas plus que la L.I.C.A. n'est une organisation de trusts. Il a des adhérents et des sympathisants. Il dispose d'un journal qui parfois perd, parfois gagne. Des manifestations sont organisées, bals, séances de cinéma, etc... le M.N.C.F. a aussi des œuvres sociales qui sont entretenues par les Pouvoirs Publics. Le M.N.C.F. a un Comité qui s'occupe spécialement d'œuvres sociales, il a deux maisons d'enfants avec le concours d'une importante section pédagogique.

M. Granfeld :

La L.I.C.A. ne s'interdit pas d'accorder des secours en vue de soulager la misère.

Mme Jonvaux :

C'est précisément l'activité du M.N.C.F. sur le plan social qui a permis d'étendre notre Mouvement bien au-delà des cercles israélites. C'est encore sur la base de notre travail social que nous avons des relations avec des organisations de toutes sortes qui s'occupent des mêmes œuvres. Si, à Paris, notre travail s'est limité à la question des enfants, en province, nous avons fait plus. Nous avons organisé des services de recherches pour les familles de déportés et disparus qui nous ont amenés à collaborer avec le Ministère des Prisonniers et des Déportés et autres organisations. A Lyon, par exemple, nous avons créé des cours d'assistantes sociales qui devront participer au travail de rapatriement. C'est une grosse base d'activité qui nous donne, en plus de la propagande, un très grand rayonnement et une très grande influence. En ce qui concerne les Maisons d'Enfants, nous avons organisé un travail de parrainage ; chaque enfant à notre charge a une marraine qui s'occupe de lui, lui écrit, lui envoie des colis et participe pour tout ou en partie à son entretien. Cela nous permet un rayonnement très grand en dehors des milieux israélites. Nous ne voulons pas faire une organisation juive simplement de défense.



est un danger pour la nation française toute entière. C'est par les œuvres sociales qu'il nous est plus facile d'aborder ce problème, beaucoup plus que par la propagande. Nous avons ainsi la possibilité d'expliquer les problèmes d'ordre plus général et de faire comprendre la nécessité qu'il y a à s'intéresser à ce Mouvement et d'y participer. Il faudra dans nos conversations, si elles se poursuivent, consacrer une grande place aux œuvres sociales qui sont une des raisons de notre rayonnement.

M. Lévin, de la L.I.C.A. :

Il faudra aller solliciter cette poussière des organisations antiracistes qui se sont créées et qui atteignent le même public

M. Aranson :

Nous ne sommes pas une organisation particulièrement juive et ce n'est pas cela que nous voulons. Que les Juifs soient intéressés à notre mouvement, c'est normal, mais nous voulons que la lutte soit menée par tous les Français. Il faudrait s'adresser à tous les Mouvements pour leur dire qu'il faut soutenir notre organisation antiraciste, que c'est là un devoir moral. Les organisations purement juives peuvent exister subsister, elles peuvent adhérer collectivement ou individuellement.

M. Lévine :

Avant-guerre, des quantités d'associations juives de secours mutuel, etc... étaient ralliées à la L.I.C.A. des Associations professionnelles également, peuvent collectivement adhérer. Cela rapporte des fonds et amène des sympathisants.

M. Grunfeld ; au sujet du journal ; la question est précise et sera brutale : le journal appartient-il au M.N.C.R. et si oui, quel en est le directeur ?

- Oui, le journal appartient au Mouvement. La directrice en est Mme Jonvaux, Messieurs, Aranson, Paillet-Burin, et Chaillet, les rédacteurs.

M. Nammer :

Quelle sera la position du journal à l'égard des Partis politiques :

Mr Aranson :

- Indépendance totale.

M. Paillet-Burin :

Le journal se propose de créer un Mouvement qui se situe au-dessus des Partis.



M. Grunfeld :

Des reproches avaient été adressés à la L.I.C.A. On l'accusait tantôt d'être affiliée aux communistes, tantôt ralliée à la petite bourgeoisie et encore de n'avoir pas de ligne politique.

- Notre plate-forme est d'être un mouvement de résistance et nous avons les meilleures relations avec tous les Mouvements de Résistance. Nous avons été amenés, de ce fait, à être amenés en Province, Lyon, Marseille, Toulouse, aux Comités départementaux d'épuration. Mme Jonvaux est présidente du Tribunal d'Honneur des médecins de la région Rhône-Alpes et membre du Comité de Libération.

M. Grunfeld ; pour résumer, dit que la Délégation du M.N.C.R. a répondu avec une netteté absolue à toutes les questions posées par la délégation de la L.I.C.A.

M. Aranson intervient alors pour dire qu'avant de résumer il convient de préciser qu'il faudrait s'entendre sur la poursuite des pourparlers. La première réunion était presque officieuse, la seconde est à demi officielle il est temps que cela devienne officielle.

La L.I.C.A. précise alors qu'ils sont allés aussi vite que possible et que la question est à l'ordre du jour de la réunion du Comité Central. Cette réunion n'a pas encore eu lieu. Le Comité devra se prononcer immédiatement sur la constitution d'une commission. Dès que la décision sera prise et cette commission constituée, la composition de cette dernière sera communiquée au M.N.C.R. Celui-ci ayant une réunion de son Comité Directeur Mercredi pourra lui soumettre la question.

Le M.N.C.R. dit qu'il s'est mis en contact avec la fédération de la Seine de la L.I.C.A. et il sera nécessaire de savoir si le M.N.C.R. aura à faire au Comité Central

La délégation de la L.I.C.A. dit qu'elle n'a pas qualité pour poursuivre les pourparlers. La délégation qui sera nommée sera l'émanation du Comité Central. L'ambiance est heureuse et il faut espérer que la fusion sera profitable à tous et avant tout pour les victimes que nous défendons.

Monsieur Paillet-Burin demande quelle importance la L.I.C.A. accorde aux questions racistes non-juives

Mr. Grunfeld répond qu'elle est la même. Le combat anti-raciste ne doit pas être mené à sens unique.

Pour résumer, la réponse du Comité central de la L.I.C.A. sera transmise au M.N.C.R. sera transmis au M.N.C.R. pour la réunion de son Comité Directeur qui aura lieu Mercredi.